

Livret d'accueil des élu·e·s engagé·e·s dans la démarche Grand Site de France



Préface

Sommaire

- Les Grands Sites de France
3
- Le label Grand Site de France
4
- Frise chronologique
de la démarche
5
- Le Réseau des Grands
Sites de France
7
- Être accompagné.e
dans la démarche
Grand Site de France
9
- Communiquer
Grand Site de France
12
- Échanger à l'international
15
- Paroles d'él.u.e.s
16
- Questions fréquentes
17
- Nos partenaires
19
- La Banque des Territoires
nous accompagne
20
- Nos publications
21

Chères collègues,
Chers collègues,

Le Réseau des Grands Sites de France est un réseau vivant de collectivités territoriales gestionnaires de sites classés, dans lequel les élu.e.s ont une place majeure. Nous y accueillons régulièrement avec plaisir de nouveaux élu.e.s et territoires désireux de s'engager dans la préservation et la valorisation des paysages d'exception.

Ce livret s'adresse à l'ensemble des élu.e.s concerné.e.s par une démarche Grand Site de France ou un site labellisé. Il a pour objectif de répondre à vos interrogations par rapport à cette démarche, au label Grand Site de France et de vous présenter nos valeurs communes, le fonctionnement et les outils d'animation du RGSF.

Vous et votre équipe pourrez compter sur l'ensemble des élu.e.s investi.e.s dans les Grands Sites de France labellisés ou en projet, et sur l'équipe du RGSF pour vous accompagner dans cette démarche exigeante au service de votre territoire et en phase avec les enjeux contemporains de transition écologique et touristique, de cohésion sociale, de développement économique...

Nous espérons que cet outil vous sera utile, et qu'il vous aidera dans la mise en oeuvre d'un projet ambitieux en faveur du paysage et du patrimoine, ainsi que du bien-être des habitants et des visiteurs.

Louis Villaret,
Président du Réseau des Grands Sites de France





Grand Site de France Concors - Sainte-Vitoire



Nos chiffres clés au 31 janvier 2026

26	16	9
Grands Sites de France	Projets Grands Sites de France*	Sites classés engagés**

1,8%	56%	35%	94%
du territoire national	de forêts et milieux semi-naturels	de surfaces agricoles	de Grands Sites avec au moins 1 site Natura 2000

+ de 40 millions de visiteurs chaque année

+ de 750	1,2 million
communes	d'habitants environ

13	45	+/- 450
Régions	Départements	personnes équivalent temps plein

51	2
Collectivités gestionnaires*** de Grands Sites membres actifs	grandes collectivités membres

*Sites qui ont validé leur projet stratégique et programme d'actions en vue de l'obtention du label

**Sites engagés dans la démarche Grand Site de France qui n'ont pas encore validé leur programme d'actions

***dont : 22 syndicats mixtes, 14 EPCI, 2 métropoles, 6 conseils départementaux, 3 EPCC, 3 communes et 1 association de communes

Les Grands Sites de France

Des paysages emblématiques, vivants et préservés

La Sainte Victoire, la Baie de Somme, la Vallée de la Vézère... Les Grands Sites de France sont des sites protégés, connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Territoires vivants, ils sont engagés dans une démarche exigeante portée par les habitants et les collectivités locales : préserver des sites fragiles très attractifs, tout en permettant à chaque visiteur de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux.

Des sites protégés par la loi

Depuis 1906, l'État mène une politique nationale de protection du patrimoine naturel, renforcée avec la loi du 2 mai 1930 «organisant la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque».

Cette politique est menée sur le terrain par les Inspecteurs des sites des directions régionales de l'environnement (DREAL), en partenariat avec les collectivités locales. En effet, la loi est essentielle à la protection. Mais elle ne peut, à elle seule, suffire à préserver des sites à la fois fragiles et fréquentés.

Intégrés à la Stratégie nationale des aires protégées 2030

Depuis 2024, les sites classés, les Grands Sites de France et les Projets Grands Sites de France sont reconnus comme aires protégées (en protection simple), créant des passerelles explicites entre préservation des paysages et protection de la biodiversité. Cette intégration à la Stratégie nationale des aires protégées 2030 valorise également leur action en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, depuis 2025, la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales s'applique à ces aires protégées (décret du 6 juillet 2024).

Une gestion au quotidien par la collectivité locale

Les Grands Sites de France nécessitent une gestion active, de proximité, assurée par les collectivités locales, complément indispensable de la réglementation.

C'est la prise de conscience des effets pervers d'un tourisme mal maîtrisé et l'envie de construire un modèle de développement plus durable et plus harmonieux entre l'Homme et la Nature qui conduit les collectivités à s'engager dans la démarche Grand Site de France. Cette démarche de développement durable répond à 3 objectifs :

- préserver et restaurer des paysages fragiles et attractifs
- organiser un accueil de qualité
- favoriser un développement territorial concerté fondé sur la valeur paysagère du site

Le rôle de la collectivité est d'assurer cet équilibre toujours délicat et de concevoir et mettre en œuvre un projet de territoire fondé sur la préservation du site et ancré dans sa singularité et sa valeur paysagère.

Le label Grand Site de France

Le label Grand Site de France reconnaît à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la qualité de sa préservation, de sa gestion et de l'accueil des visiteurs et l'intérêt du projet proposé par les collectivités pour les 8 ans à venir.



Label national, exigeant et sélectif, il est attribué pour une durée de huit ans renouvelable par le ministre en charge de l'Environnement après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) et du Réseau des Grands Sites de France.

Le label Grand Site de France est inscrit dans le code de l'environnement (art. L341-15-1).

Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des sites détenteurs du label et d'autres qui se donnent pour objectif de l'obtenir.

Grand Site de France Vallée de la Vézère



Chaque étape donne lieu à l'élaboration d'un dossier de candidature et son instruction par le ministère en charge de l'Environnement selon la procédure suivante : CDNPS, Inspection générale, CSSPP, Décision du ministre, et, dans le cadre de l'attribution et du renouvellement du label, à un avis du RGSF.

Chronologie de la démarche Grand Site de France

Élaboration d'une **Note Argumentaire** par le gestionnaire du site classé et accord du ministère en charge de l'Environnement



CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

CSSPP : Commission supérieure des sites, perspectives et paysages



Le Réseau des Grands Sites de France

Missions et actions

Lieu vivant d'échanges, le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est l'association nationale reconnue d'intérêt général créée en 2000 qui fédère les collectivités engagées dans la démarche Grand Site de France à ses différents stades d'avancement. Il participe aux réflexions nationales et internationales sur la préservation et la valorisation des sites et paysages patrimoniaux.

Il a pour missions principales de représenter les intérêts de ses membres, de les soutenir dans la réalisation de leurs actions et dans l'objectif de l'obtention du label Grand Site de France ou son renouvellement et de faciliter l'échange entre ses membres.

Les membres du RGSF partagent entre pairs 20 ans d'expérience sur la gestion durable des sites patrimoniaux : préservation de la singularité des lieux et du cadre de vie, réhabilitation de sites dégradés, gestion de la fréquentation, développement économique et social durable, accueil des visiteurs, agriculture, urbanisme, biodiversité...

Les membres du RGSF

Les membres du RGSF sont des collectivités territoriales : EPCI (communautés de communes, métropoles, agglomérations), syndicats mixtes, EPCC, Départements...

Les membres actifs sont constitués en deux collèges, ils ont droit de vote à l'Assemblée générale :

- **Premier collège** : les organismes gestionnaires dès lors que l'engagement dans la démarche Grand Site de France a été officiellement approuvée par le ministre en charge de l'Environnement.
- **Deuxième collège** : des grandes collectivités territoriales (Départements, Régions) concernées par la gestion des Grands Sites et soutenant l'action du Réseau.
- **Les membres associés** : des organismes gestionnaires de sites qui partagent les enjeux et valeurs communes du RGSF et qui n'ont pas reçu l'accord officiel d'entrée dans la démarche Grand Site de France. Ils n'ont pas de voix délibérative mais peuvent participer aux travaux du RGSF.
- Dans le cadre de gouvernance multi-acteurs, la gouvernance du site peut être représentée par plusieurs structures dont l'une est membre du premier collège et les autres adhèrent en tant qu'**organismes associés**.

Les candidatures à l'adhésion au RGSF sont approuvées par le Conseil d'administration.



Fonctionnement du RGSF

L'Assemblée générale : elle se tient une fois par an, à Paris ou sur un site membre. Les structures membres y sont chacune représentées par leur président (ou un mandataire désigné) et un suppléant.

Le Conseil d'administration : il définit notamment les orientations stratégiques de l'association et arrête le budget et les comptes annuels. Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Le Bureau : il est élu par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de l'association.

Des commissions thématiques, présidées par des élu.e.s :

- Commission Label, éthique et gouvernance
- Commission de prospective
- Commission Action Internationale, ...

Des **groupes de travail** ad hoc thématiques : agriculture, paysage, changement climatique, transition énergétique, communication...

L'équipe d'animation

Directrice :

Soline Archambault

Animation du Réseau :

Lydiane Estève

Action internationale & finances :

Céline Tastet

Suivi administratif, statutaire et financier :

Charlotte Mangot

Paysage et transition énergétique :

Marion Courdoisy

Tourisme durable :

Marika Arabi - Onnela

Transition écologique et Appui à l'animation :

Clara Zemman

Communication & Partenariats :

Marie Le Scour



Coordonnées :

Réseau des Grands Sites de France

99, rue de Vaugirard

75006 Paris

T : + 33 (0)1 48 74 39 29

www.grandsitedefrance.com

Être accompagné dans la démarche Grand Site de France

Formations

« La démarche Grand Site de France, mode d'emploi »

en partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement.

« S'approprier la démarche paysagère - Méthode et étude de cas »

Formation de trois jours sur site qui donne les grandes clés de la démarche paysagère sur les aménagements des Grands Sites, les bases de la reconnaissance sensible et de l'analyse paysagère.

Formations proposées par le RGSF

Le Réseau se tient à votre disposition pour des formations dédiées à un territoire, sur site : démarche Grand Site de France, communication, tourisme durable...

Accompagnement

Visite du RGSF sur site ou accueil dans les locaux du RGSF

Que ce soit par des déplacements sur site ou lors de réunions à Paris, le RGSF assure un accompagnement personnalisé de ses membres, aux différentes étapes de la démarche Grand Site de France : entrée dans la démarche, validation des projets et programmes d'actions, commission et avis pour l'obtention et le renouvellement du label Grand Site de France.

Expertise-flash du paysagiste

Alain Freydet

Le Réseau des Grands Sites de France propose à ses membres des expertises de terrain sur site, de quelques jours, assurées par son paysagiste-conseil. Elles permettent de faire avancer des situations complexes en réunissant les acteurs concernés autour d'un schéma d'intentions paysagères.

Accompagnement dans l'organisation d'actions régionales

Le RGSF se tient à la disposition de ses membres pour participer à des événements régionaux organisés par les Grands Sites afin de présenter la démarche aux partenaires locaux et de favoriser des échanges et projets communs à l'échelle régionale.

Évènements destinés aux élu.e.s

Petit déjeuner des maires et élu.e.s des territoires de Grands Sites

Organisé en marge du Salon des Maires à Paris, ce petit déjeuner vous permet de faire connaissance avec d'autres élu.e.s de Grands Sites et l'équipe du RGSF et de découvrir les outils et ressources mis à votre disposition.

Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France

Moment fort du Réseau, les Rencontres sont l'occasion d'approfondir, sur deux jours, un thème important pour la gestion et le devenir des Grands Sites. Elles rassemblent chaque année sur un Grand Site différent tous les sites membres du Réseau, élu.e.s et technicien.nes ainsi que les partenaires nationaux et locaux.

Vidéos

Qu'est-ce qu'un Grand Site de France ?

Cette vidéo de moins de 2 minutes constitue un contenu synthétique et visuel pour présenter rapidement les enjeux et les spécificités de la démarche, auprès du grand public, de partenaires ou de relais institutionnels.

Parole d'élu.e.s

Témoignages d'élu.e.s sur ce que la démarche Grand Site de France a apporté à leur territoire, les difficultés rencontrées et comment ils/elles ont réussi à les surmonter.

Questions fréquentes

L'argumentaire de la démarche Grand Site de France

A destination des nouveaux élus des Grands Sites de France labellisés ou en projet, cette note présente notamment les apports de la démarche Grands Sites de France pour le territoire.

Gestion durable de la fréquentation

Ce document de 5 pages revient sur les notions clés et la vision des Grands Sites de France en matière de gestion de la fréquentation, ainsi que plusieurs questions fréquentes.

Espace élus sur le site Internet

Ces ressources sont en ligne sur un espace dédié :
www.grandsitedefrance.com/espace-elus

Documents-cadre du RGSF

Approuvés par les membres du RGSF en Conseil d'administration et en Assemblée générale, ou lors de leur adhésion, les documents-cadre du RGSF sont les marqueurs d'une culture commune et d'un engagement partagé par rapport à une méthode et des valeurs : la préservation dynamique de ces paysages d'exception, l'accueil, le partage, le développement local durable...

- « 2025-2035 Projet à 10 ans du RGSF »
- « Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France »
- « Valeurs communes des Grands Sites de France »
- « Grands Sites de France et tourisme »

Positions du RGSF

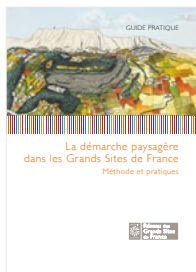
- Position du RGSF « Paysage et transition énergétique » adoptée en 2018 et actualisée en 2023 et 2025
- Position du RGSF « Paysage et agriculture » adoptée en 2025

Documents de référence du ministère de l'Environnement

- Circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites de France
- Document de référence pour la politique des Grands Sites de France
- Règlement d'usage du label Grand Site de France
- Rapport de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable « Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires »

Ressources du RGSF

Le RGSF publie régulièrement des études, recueils d'expériences, guides pratiques et méthodologiques sur des thématiques telles que le paysage, la gestion de la fréquentation, la biodiversité, la transition énergétique, le tourisme durable... Il met également à disposition de ses membres des outils techniques (cahiers des charges, études...) sur son extranet.



[> Voir toutes nos publications page 21](#)

Échanges sur le terrain lors de la formation « S'approprier la démarche paysagère - Méthode et étude de cas » 2023, Projet Grand Site de France Massif du Ballon d'Alsace



Communiquer Grand Site de France

Nos valeurs communes

Le RGSF développe une communication basée sur des valeurs partagées par l'ensemble de ses membres. Elle met en avant les spécificités des Grands Sites : un paysage remarquable, un esprit des lieux singulier, un lieu fragile, protégé et géré, un territoire vivant habité, évolutif et contemporain, un accueil de qualité fondé sur le partage des valeurs.

Appellations et logos

Les Grands Sites s'engagent à utiliser les logos et dénominations indiqués par la charte de communication du ministère en charge de l'Environnement, à valoriser avant ceux de la structure gestionnaire.

Pour les sites labellisés

Seuls les sites dûment labellisés par l'État peuvent utiliser la dénomination « Grand Site de France » et le logo du label. Un modèle commun de cartouche pour les sites labellisés leur permet d'associer le nom et l'image du site au logo du label de façon harmonisée. L'utilisation du logo du label et du cartouche associé est régie par la charte de communication du ministère en charge de l'Environnement.

Pour les Projets Grands Sites de France

Les sites dont le projet programme d'actions a été validé en CSSPP doivent utiliser la dénomination « Projet Grand Site de France » et le logo associé (couleur sur fond blanc).

Pour les sites ayant reçu l'accord d'engagement dans la démarche Grand Site de France dont le projet programme d'actions n'a pas encore été validé en CSSPP

La dénomination à utiliser est « Site classé engagé dans la démarche Grand Site de France », sans identité graphique associée hormis le logo Site classé.

Pour les membres associés

Les sites associés ne peuvent pas utiliser les dénominations « site classé engagé dans la démarche », « Projet Grand Site de France », « Grand Site de France », ni communiquer sur leur appartenance au Réseau, pour éviter toute ambiguïté avec les membres actifs officiellement engagés dans la démarche.



Aller plus loin

- Charte de communication Sites et Grands Sites de France du ministère en charge de l'Environnement
- Vade-mecum de la communication Grand Site de France (RGSF)
- D'autres outils méthodologiques du RGSF (guide pour communiquer à l'occasion de la labellisation Grand Site de France, briefs, etc.) sont à disposition des membres du RGSF pour l'élaboration de leurs outils de communication.

Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson



Formation internationale « Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en œuvre une gestion durable » 2022, Grand Site de France Bibracte - Morvan des Sommets



Échanger à l'international

Le Réseau des Grands Sites de France conduit son action internationale à travers le Pôle international francophone des sites patrimoniaux, dans le cadre de partenariats très actifs, avec notamment les ministères en charge de l'Environnement, de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères, le Centre du patrimoine mondial, ICOMOS France, l'Association des Biens français du patrimoine mondial, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le Centre des Monuments Nationaux...

Le Pôle international offre aux professionnels francophones du monde entier un lieu vivant d'échanges, de coopération et de formation sur la gestion de sites patrimoniaux confrontés aux problématiques de développement durable, de maîtrise de la fréquentation et du développement touristique, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, d'implication des habitants, de développement de la connaissance et partage des valeurs du site...

Le Pôle accompagne également les collectivités membres du RGSF dans leur ouverture internationale.

Les actions du Pôle international

- L'organisation de cycles internationaux de formation à la gestion intégrée des sites patrimoniaux organisés sous le patronage de l'UNESCO.
- L'animation d'un réseau international de gestionnaires de sites francophones. En 2026, la plateforme dédiée à ces échanges fédère 162 responsables de la gestion de sites patrimoniaux dans 40 pays.
- L'accompagnement de coopérations entre sites français et internationaux et de coopérations transfrontalières.
- L'accueil de délégations étrangères et l'organisation de voyages d'étude pour favoriser les échanges, engager des coopérations à l'international et diffuser l'expertise française en matière de gestion des sites et paysages patrimoniaux.

www.polepatrimoine.org

Aller plus loin :
Vademecum de
la coopération
internationale
(existe en anglais)



Paroles d'él.u.e.s

« Le paysage permet de prendre de la hauteur. Il apporte une vision transversale et permet de fédérer des personnes d'horizons très divers. Dans le respect de l'héritage qui nous a été confié, il permet de mieux préparer l'avenir pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés ».

Florence Thibaudeau-Rainot,
Présidente du Syndicat Mixte Projet Grand Site de France
Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre,



« A travers notre engagement dans la démarche Grand Site de France, nous entendons assurer nos responsabilités vis-à-vis des nouvelles générations : mobilisons toutes nos énergies pour leur transmettre un patrimoine préservé, dynamique économiquement, où il fait bon vivre ».

Laurent Pons, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de France Cirque de Navacelles

« Le label Grand Site de France est à nos yeux bien davantage qu'une reconnaissance : il est le garant de la qualité des patrimoines d'un territoire et le moteur d'une dynamique partagée qui associe préservation des biens communs, développement durable et démocratie de proximité ».

Lisa Thomas, Présidente du Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel



Questions fréquentes

Qu'apporte une démarche Grand Site de France aux habitants du territoire ?

- La préservation et l'amélioration de leur cadre de vie
- La reconnaissance d'une histoire, d'une culture et de pratiques locales
- La promotion des savoir-faire et des productions locales
- La fierté d'appartenir à un territoire d'exception et de contribuer à sa préservation et valorisation
- L'inscription dans un projet de territoire cohérent et ambitieux

La démarche Grand Site de France va-t-elle générer de nouvelles contraintes ?

Un projet Grand Site ne s'accompagne d'aucune nouvelle contrainte réglementaire. Les obligations réglementaires ne sont liées qu'aux outils de protections déjà existants (sites inscrits et classés, monuments historiques, réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.).

La démarche Grand Site de France peut-elle permettre de bénéficier d'aides ou de subventions financières ?

Elle s'appuie sur un projet de territoire concerté et un programme d'actions précisément identifiées, décrites et inscrites dans un cadre stratégique validé par l'État. Cela facilite partenariats et financements. Le ministère en charge de l'Environnement soutient la démarche depuis l'origine et depuis 2024 attribue des subventions en fonctionnement pour renforcer les missions et les équipes en matière d'animation

territoriale, d'approche paysagère et de meilleure gestion des flux, aux Projets Grands Sites de France et aux Grands Sites de France. De plus, en tant qu'aire protégée, la présence d'un site classé, Projet Grand Site de France ou Grand Site de France sur le territoire d'une commune permet l'éligibilité à la dotation de soutien pour les aménités rurales. Cette dotation, prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire terrestre comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. La dotation représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Peut-on perdre le label Grand Site de France ?

Le label est attribué pour une durée de 8 ans renouvelable. Son renouvellement suit une procédure aussi exigeante que son obtention. Une procédure de suspension ou retrait existe en cas de manquement caractérisé aux engagements du label.



Grand Site de France Marais poitevin

Quelles sont les spécificités des Grands Sites de France par rapport aux autres espaces protégés ou autres labels (Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, Sites patrimoniaux remarquables...)?

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages emblématiques, très fréquentés et classés pour une partie significative, au titre de la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites. Ils peuvent constituer une partie emblématique et attractive d'un territoire de PNR, généralement plus vaste. La spécificité de la démarche Grand Site de France par rapport aux Réserves naturelles, etc. repose sur une entrée sites et paysages, dont la protection de la biodiversité est une composante. Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) reposent quant à eux sur une protection au titre du patrimoine bâti. Le label Grand Site de France n'est pas un label de développement touristique mais un label de développement durable dont le tourisme en est une composante. Les trois piliers de la démarche sont la préservation d'un paysage d'exception, une bonne gestion de la fréquentation et un développement économique durable.

Comment les Grands Sites de France répondent-ils aux enjeux de surfréquentation ?

Pour les Grands Sites de France, gérer la fréquentation et protéger durablement les sites en préservant la qualité de vie des habitants, c'est porter des projets de territoire sur le long terme, fondés sur une vision stratégique globale concertée avec la population locale et les acteurs socioprofessionnels.

La gestion de la fréquentation ainsi intégrée dans une stratégie globale permet de

mobiliser des leviers aussi nombreux que l'observation de l'espace patrimonial naturel et de sa fréquentation, les mobilités, la mise en place d'une gouvernance et d'une gestion pérennes, la conciliation des usages, la mise en place d'aménagements, la conception d'offres de tourisme durable, la sensibilisation des habitants et des visiteurs, la communication...

Quelle est la position du Réseau des Grands Sites de France en matière de transition énergétique ?

Les Grands Sites de France sont engagés pour prendre pleinement leur part dans une transition énergétique concertée, portée par les territoires et adaptée à leur spécificité et à leur valeur patrimoniale, paysagère et biologique. Ils considèrent que la réduction de la consommation énergétique doit être une priorité et sont vigilants à ce que les aménagements de transition énergétique ne banalisent pas les paysages.

En quoi la démarche Grand Site de France peut être une opportunité pour les agriculteurs ?

La démarche Grand Site de France valorise le rôle central de l'agriculture dans la qualité des paysages et l'attractivité du territoire. Elle intègre l'agriculture dans le projet de territoire, soutient les pratiques adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques, et cherche à développer un tourisme durable qui bénéficie aux productions locales. Elle favorise également le dialogue, l'accompagnement technique et la reconnaissance des savoir-faire agricoles, dans une logique de partenariat durable.

Nos partenaires

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Ministère en charge de l'Environnement
- Ministère de l'Économie et des Finances - Sous-direction du Tourisme
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de la Culture
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- ADEME
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Banque des Territoires - Caisse des Dépôts
- Région Bourgogne- Franche-Comté
- Atout France
- Cerema...

PATRIMOINE

- Centre du patrimoine mondial
- Commission nationale française pour l'UNESCO
- Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
- ICOMOS France
- Centre des Monuments Nationaux
- France. Patrimoines et Territoires d'Exception : *Sites & Cités remarquables de France, Petites Cités de Caractère® de France, Villes & Métiers d'Art, Plus Beaux Villages de France®, FPNR, Plus Beaux Détours de France...*

BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES

- Office National des Forêts
- Office français de la biodiversité
- Mission Inter-réseaux Natura 2000 et territoires
- Conservatoire du littoral
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Réserves Naturelles de France
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- Naturexpairs
- Fête de la Nature
- Ramsar France...

PAYSAGE

Réseau des Acteurs du Paysage : *Collectif Paysages de l'après-pétrole, Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Association des paysagistes conseil de l'État, Fédération française du paysage, Fédération nationale des agences d'urbanisme, Fédération des SCoT...*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- IREST
- Écoles du Paysage
- Université Bourgogne Europe
- Arts et Métiers, campus de Cluny
- Edytem
- École du patrimoine africain
- ISTHIA...

TOURISME

- Acteurs du Tourisme Durable
- Fédération Française de la Randonnée Pédestre...

La Banque des Territoires accompagne le Réseau des Grands Sites de France et ses membres

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises et les services à destination des territoires.

Face au défi du dérèglement climatique et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, deux axes stratégiques guident son action : agir aux côtés des territoires pour une meilleure gestion des ressources ainsi que de l'énergie et améliorer l'accès pour tous aux droits et services publics. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles pour apporter son concours aux politiques publiques, nationales et locales et s'engage pour des territoires plus verts et plus solidaires.

Afin d'accompagner les acteurs dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général, elle propose un continuum de solutions :

conseils, financements, consignations et services bancaires. Dans ce cadre, elle finance ou cofinance des études et des missions d'experts pour qualifier et accélérer les projets territoriaux, accorde des prêts, investit dans des sociétés de projet (SEM, SCI, ...) et sécurise les projets d'aménagement via les consignations.

Elle propose aux plus petites communes (moins de 5 000 habitants), aux intercommunalités (moins de 50 000 habitants) et aux communes labellisées "Petite ville de demain" ou "Village d'avenir", un appui dédié : Rural Consult (Tél. 0970 808 809), pour répondre à leurs questions juridiques et financières.

Elle publie « Localis », quotidien d'information gratuit en ligne, qui décrypte l'actualité des collectivités locales et « Expériences Territoires », bibliothèque d'initiatives portées par les collectivités en réponse à un enjeu local.

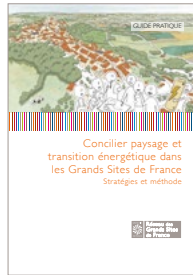
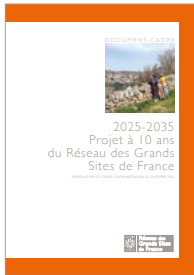
La Banque des Territoires accompagne le RGSF depuis 2005 et a pu soutenir différents projets de Grands Sites, à travers ses implantations régionales, que les territoires peuvent contacter directement.

Retrouvez l'ensemble de ces solutions sur la plateforme www.banquedesterritoires.fr



Visite de la Ferme Nord en cours de réhabilitation lors des Rencontres annuelles du Réseau 2025, Grand Site de France Dunes de Flandre

Nos publications



Documents-cadre

- **NOUVEAU** 2025-2035 Projet à 10 ans du RGSF
- Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France
- Grands Sites de France et tourisme
- Valeurs communes des Grands Sites de France

Actes des Rencontres

- **A PARAITRE** Le patrimoine bâti, patrimoine vivant, source de projet et de développement dans les Grands Sites de France - 2025
- Entre paysage et expérience immersive, quelle mobilité durable pour les territoires patrimoniaux ? - 2024
- Quels leviers de résilience pour les paysages patrimoniaux face au changement climatique ? Prévention des risques, adaptation de la gestion et dialogue territorial - 2023
- Comment les paysages d'exception peuvent-ils inspirer, ressourcer et mobiliser ? - 2022
- Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ? - 2021
- Paysages en mouvement. Comment accompagner les dynamiques, anticiper le changement climatique ? - 2020
- Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ? - 2019
- Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires - 2018
- Les Grands Sites de France, quelle source de rayonnement et d'innovation pour les territoires ? - 2017

Fil des Grands Sites (publication technique)

- Comment développer une offre de tourisme sans voiture dans les Grands Sites de France ? - 2020
- Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France - 2018
- Les produits de boutique des Grands Sites - 2016

Etudes, guides pratiques et contributions

- Concilier paysage et transition énergétique dans les Grands Sites de France. Stratégies et méthode.
- Guide pratique pour les commanditaires de contenus de créateurs de contenus en faveur d'un tourisme durable et de la préservation des paysages d'exception
- Gestion durable de la fréquentation dans les Grands Sites de France
- La démarche paysagère dans les Grands Sites de France
- L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France
- Paysages et biodiversité, Les Grands Sites de France s'engagent
- Les Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France
- Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France

Petit traité des Grands Sites Réfléchir et agir sur les hauts lieux du patrimoine (ICOMOS France/Actes Sud)

Collection Grands Sites de France (Petit Futé)

Une collection de 12 livres à glisser dans la poche pour découvrir les Grands Sites de France.



Disponibles en librairies, dans les points de vente des Grands Sites de France et sur boutique.petitfute.com

Publications à télécharger ou commander
sur grandsitedefrance.com/ressources



BUREAU : 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris - T : + 33 (0)1 48 74 39 29
 contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

SIÈGE : Le Grand Pré - 71960 Solutré Pouilly

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

